

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 133-2017
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2017.RRGR.366

Déposée le: 06.06.2017

Motion de groupe: Oui
Motion de commission: Non
Déposée par: PS-JS-PSA (Näf, Muri) (porte-parole)
PS-JS-PSA (Stucki, Bern)
PS-JS-PSA (Gabi Schönenberger, Schwarzenburg)

Cosignataires: 18

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: 1082/2017 du 18 octobre 2017
Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
Classification: Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif: **Adoption sous forme de postulat**



Développement de la petite enfance pour les enfants de toutes les régions!

Le Conseil-exécutif est chargé de renforcer le soutien apporté à des projets dans le domaine du développement de la petite enfance et de faire en sorte qu'un plus grand nombre d'enfants de toutes les régions profitent de ces offres.

Développement :

Par le passé, le canton de Berne a soutenu avec succès différents projets-test basés sur la Stratégie cantonale de développement de la petite enfance de 2012. Par exemple, des enfants de Berne, Bienne, Langenthal ou Ostermundigen ont pu profiter de ces offres.

Après le succès des projets pilotes, un engagement plus fort envers les enfants de toutes les communes est désormais nécessaire. L'évaluation des différentes offres dans le domaine du développement de la petite enfance montre que les moyens mis en œuvre auprès des jeunes enfants sont particulièrement utiles.

Réponse du Conseil-exécutif

En 2012, le Grand Conseil a adopté à une large majorité la Stratégie cantonale de développement de la petite enfance présentée en tant que rapport du Conseil-exécutif. Le budget destiné à la mise en œuvre des mesures décrites dans ce projet a en même temps été approuvé.

La stratégie définit dix champs d'action comportant différentes mesures. Le champ d'action 8 prévoit de consolider le programme de visites à domicile *petits:pas* dans les communes pilotes et de le rendre accessible à l'ensemble du canton. Etant donné que les sites pilotes sont les communes citées dans la motion, le gouvernement part du principe que celle-ci vise avant tout la mise à disposition des programmes de visites à domicile sur tout le territoire bernois.

Cette offre s'est effectivement révélée positive et apporte un plus non négligeable aux familles participantes (notamment meilleur développement des enfants, amélioration des compétences éducatives des parents, mise en réseau de familles auparavant isolées et difficilement joignables). Selon le programme de cofinancement en vigueur, les communes prennent en charge deux tiers des frais.

Il est exact que le programme n'a jusqu'à présent pas été étendu à l'échelle du canton comme prévu. Seul un nouveau site à Köniz a pu être mis en place en plus des communes pilotes. Actuellement, tout juste la moitié du montant de 1,2 million de francs (avant compensation des charges) budgété pour soutenir *petits:pas* est utilisé, de sorte que des moyens sont disponibles pour poursuivre le projet. Le Conseil-exécutif a toutefois reconnu que le programme *petits:pas* sous sa forme actuelle n'est pas adapté à toutes les communes. La mise sur pied d'un service de coordination n'a de sens que si un nombre minimum de familles de la commune appartient au groupe cible de l'offre (accumulation de contraintes ou d'autres offres non accessibles). Le programme se prête par ailleurs particulièrement bien aux groupes cibles homogènes au sein desquels cohabitent des cultures et des langues relativement semblables.

C'est la raison pour laquelle la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale examine, en collaboration avec le Centre de puériculture du canton de Berne, la possibilité d'élaborer un programme de visites à domicile complémentaire (en parallèle à *petits:pas*). Le réseau de services régionaux permettrait aux communes rurales de plus petite taille, en particulier, d'acheter l'offre sans trop de charges administratives, en bénéficiant du soutien du canton et ce, même pour satisfaire aux besoins de certaines familles uniquement. Ainsi, le budget prévu pour cette mesure serait épuisé. Une augmentation de celui-ci est cependant exclue.

Destinataire

- Grand Conseil